



Décalage entre contrat de travail et activité réel.

Par **Dolu**, le **05/01/2015** à **12:30**

Bonjour,
je travaille depuis 7 ans dans un épicerie fine. Je suis seul employé par un gérant. Mon contrat de travaille est un contrat de vendeur, je touche le smic. En réalité je gère a peu de chose près l'ensemble du magasin (vente, achat, comptabilité, ouverture et fermeture, caisse...).

Suis je endroit de dénoncer ma situation? cela peut il constituer un cas pour les prud'hommes.

merci de vos avis.

Par **P.M.**, le **05/01/2015** à **13:26**

Bonjour,
Vous pourriez déjà vous référer à la classification de la Convention Collective applicable pour revendiquer une revalorisation salariale et une qualification en adéquation avec vos fonctions...

Par **Dolu**, le **05/01/2015** à **14:45**

Bonjour,
merci pour votre réponse, j'ai vérifié ma convention collective et je sais ce que je devrais toucher en fonction de ce que je fais.
j'ai bien l'intention de demander une revalorisation au gérant. Cependant je ne pense pas être entendu.

Par **P.M.**, le **05/01/2015** à **16:23**

Donc, il vous resterait de saisir le Conseil de Prud'Hommes pour l'obtenir éventuellement avec effet rétroactif...

Par **Dolu**, le **05/01/2015** à **17:51**

merci pour votre réponse.